

Initiatives ministérielles

jamais été appliquées à ce jour. Les clubs de tir et autres organisations du genre, qui ont des préoccupations légitimes au sujet du contrôle des armes à feu, ont toujours dit qu'il fallait des cours pour bien montrer aux gens à se servir correctement d'une arme à feu. Selon eux, si les gens apprennent à tirer dans des clubs de tir, par exemple, afin de s'adonner à la chasse, au trappage et au tir sportif, il n'y aura plus de danger. C'est ce qu'ils ont toujours préconisé.

La ministre l'a-t-elle proclamé? Non, mais elle veut aller vite, aller de l'avant au plus vite. Elle n'a pas fait cela. Selon le calendrier du gouvernement, le programme sera en place en avril 1991, soit 13 ans après l'adoption de la loi par la Chambre des communes. Un escargot irait plus vite que cela.

En janvier 1989, à Stockton, en Californie, un homme prétendant souffrir d'un traumatisme de guerre et armé d'un fusil d'assaut semi-automatique AK-47 et de deux pistolets, a tiré 110 salves avec son fusil, tuant cinq enfants et en blessant 29 autres. Le gouvernement de la Californie a réagi à cette tragédie en interdisant la vente, la possession ou la fabrication de certaines armes semi-automatiques.

Le 14 mars dernier, le président Bush a suspendu l'importation des armes d'assaut. Donc, les Américains, qui ont un lobby plus fort que le nôtre en ce qui concerne le contrôle des armes à feu, ont décidé d'agir. L'incident a suscité au Canada une nouvelle vague de pressions en faveur de lois plus strictes. C'était en janvier 1989.

En juin 1989, le gouvernement a annoncé son intention de présenter à l'automne de la même année une loi visant à contrôler l'importation, la possession et la vente d'armes semi-automatiques et automatiques. Les ministres fédéral et provinciaux se sont entendus là-dessus, de sorte que les choses semblaient avancer. Évidemment, cette loi n'a pas été présentée l'automne dernier.

Le 6 décembre 1989, est survenue, comme nous le savons tous fort bien, la terrible tragédie de l'École polytechnique de Montréal, où 14 femmes ont été abattues.

• (1540)

Le 19 avril 1990, on a présenté à la ministre une pétition portant 516 000 signatures, dont le nombre s'élève maintenant à 700 000.

Le 27 juin 1990, la ministre a présenté le projet de loi C-80. Elle a dit que le gouvernement allait le faire adopter rapidement et en a parlé comme d'une mesure modeste. Eh bien, s'il s'agit d'une mesure modeste et si elle avait l'intention de la faire adopter rapidement, pourquoi est-elle en fait en train de la laisser tomber aujourd'hui? Pourquoi, je vous le demande. C'est vraiment incroyable. Cela représente une défaite importante pour la ministre. Elle devrait se demander sérieusement si elle peut demeurer ministre de la Justice.

Mme Browes: C'est absurde!

M. Waddell: Ce n'est pas du tout absurde. Il s'agit d'une mesure législative importante, souhaitée par un grand nombre de Canadiens, mais les conservateurs d'arrière-ban se sont rebellés.

Nous avons une certaine notion de la confiance au Parlement. La confiance, au Parlement, cela veut dire que lorsque la ministre intervient, le Cabinet a la confiance de la Chambre des communes où il jouit d'une majorité. Un ministre doit pouvoir compter sur la confiance. La ministre est intervenue aujourd'hui pour parler d'un projet de loi, mais elle n'a pas la confiance de son propre parti à propos de son propre projet de loi. C'est extraordinaire. Il me semble que cela devrait être un motif suffisant pour songer à démissionner.

Je ne souhaite cependant pas qu'elle le fasse. Elle est un nouveau ministre. Et, je le répète, un ministre prometteur. Elle vient de la Colombie-Britannique, plus précisément de Vancouver, un bon endroit. C'est une région pleine de promesses. Or cela représente une défaite importante pour la ministre. J'espère qu'elle pourra s'en remettre très vite.

Le gouvernement a perdu sa volonté politique et a cédé au lobby des armes à feu au Canada. Je suis désolé pour la ministre, mais elle a décidé en conséquence.

Je veux faire remarquer une chose à propos du projet de loi C-80. Certains disent qu'il est trop difficile ou trop controversé, bien que la ministre n'ait pas dit qu'il ne pouvait pas être adopté. Voyons un peu les problèmes que présente le projet de loi C-80; je vais en énumérer quelques-uns. Voici une lettre que j'ai reçue de la Fédération de la faune de la Colombie-Britannique. J'ai voulu savoir ce qu'on pensait dans ma propre circonscription. *The Barnet Marksmen* est une publication de Port Moody, en Colombie-Britannique, où l'on trouve un champ de tir. Toutes sortes d'autres documents ont été adressés aux députés. Ils les ont tous vus. J'en ai un autre de Mission, en Colombie-Britannique, de la part du *Mission and*